INTERVIEW

Ancienne Magistrate, Ancienne PDG du CFU (Chemin de fer de l'Uelé), Ancienne Conseiller Juridique du Premier Ministre, Ancienne Ministre des Transports, Avocate, Présidente du Forum des Femmes Juriste de la RDC, Fondatrice et Autorité Morale de l'UPR (Union pour la République), 2ème Secrétaire Générale Adjointe de l'UNC (Union pour la Nation Congolaise) de Vital Kamerhe, Odette Babandoa n'est plus à présenter.

Ses nombreuses sorties médiatiques pertinentes, virulentes et toujours rationnelles ont fait d'elles l'une des femmes politiques respectables dans l'échiquier national. Notre rédaction a eu le privilège d'approcher celle qui porte le sobriquet de Dame de fer, pour recueillir ses impressions par rapport au dernier discours sur l'état de la nation prononcé par le Chef de l'Etat au lendemain de la clôture des Concertations Nationales. D'emblée, la Dame de fer appelle à la mobilisation générale des femmes pour l'effectivité de la création des sièges réservés aux femmes annoncés par le Président Kabila dans son discours de mercredi dernier.

Ci-dessous, un extrait de cet entretien exclusif accordé à La Prospérité.

Madame Babandoa bonjour ! Vous portez plusieurs casquettes, c'est connu. C'est sous laquelle que vous nous accordez la présente interview ?

D'entrée de jeu, je voudrais d'abord remercier La Prospérité pour l'honneur que vous faites à ma modeste personne. En cette période politiquement complexe, pendant laquelle enthousiasme et crainte s'entremêlent, les hommes politiques raisonnables deviennent plutôt circonspects et la presse avisée quant à elle, sélective.

Pour répondre à votre question, il m'est difficile de me séparer de l'une de mes casquettes que vous connaissez. Je les portes toutes et les assume avec humilité. Toutefois, aux fins du présent entretien, je souhaiterais plus me présenter comme FEMME : Opérateur politique et surtout, comme Présidente de l'ASBL Forum des Femmes Juristes de la République (FJR).

Femme, Opérateur politique, Présidente du Forum des Femmes Juristes de la République, pourtant absente des Concertations Nationales.

Si personnellement je n'ai pas pris part aux concertations nationales, c'est par respect à l'option levée par mon parti, l'Union pour la Nation Congolaise. Comme vous le savez, l'UNC avait estimé que telles qu'elles étaient convoquées, les concertations nationales ne répondaient ni à l'esprit ni à la lettre de l'Accord Cadre d'Addis-Abeba moins encore de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité qui enjoignent le Gouvernement de la RDC à organiser un « DIALOGUE INCLUSIF » en vue de résorber la crise de légitimité qui continue de polluer l'atmosphère politique dans le pays.

Au moins vous avez personnellement suivi le déroulement de ce forum ainsi que les discours prononcés par le Chef de l'Etat respectivement le 05 octobre à l'occasion de la clôture et le 23 octobre à l'occasion du discours sur l'état de la Nation. Qu'avez-vous retenu ?

À l'ouverture des assises, j'étais présente à Kinshasa. Pendant le déroulement jusqu'à la clôture, j'étais absente du pays. Néanmoins, je ne pouvais me permettre de ne pas prêter attention à ce qui se passe dans mon pays en ma qualité de femme politique et de Chargée de la riposte à l'action du gouvernement au sein de l'UNC.

Ceci dit, sans chercher à entrer dans les détails, je me dois de reconnaître le mérite, selon moi, vertueux des concertations nationales : celui d'avoir démontrer aux yeux de tous que le pays était mal gouverné, que l'autosatisfaction de la majorité avait toujours été une vaste tromperie nationale qui cachait la mauvaise gouvernance, la corruption, une vision économique dépassée, ... que la bancarisation, la soi-disante maîtrise du cadre économique n'avaient pas mis fin aux détournements des deniers publics et à la répartition inéquitable du revenu national, que la justice était mal rendue, etc. Bref, nous avons été conforté dans notre position d'opposante à ce régime. En effet, depuis une décennie, nous ne faisons que dénoncer toutes ces choses, parfois, au risque de notre intégrité physique. Que les délégués aux concertations nous aient rejoint en y mettant un accent nous a beaucoup réjoui.

Dans son discours du 23 octobre dernier, le Chef de l'Etat a annoncé l'amélioration de la représentation de la femme notamment en encourageant la proposition faisant obligation aux formations politiques de présenter sur chaque liste des candidats au moins 30% des femmes et aussi à créer des sièges réservés uniquement aux femmes. Comment

avez-vous accueilli cela?

En tant que femme, j'apprécie à sa juste valeur l'idée lancée par le Chef de l'Etat à ce sujet.

Il est révoltant de constater que la femme, sexe numériquement plus important sur le plan démographique, victime principale des affres de la guerre ainsi que des atrocités multiples consécutives aux différentes guerres qui se sont déroulées dans notre pays depuis son accession à l'indépendance et qui s'y déroulent encore, et mère-nourricière de la famille soit toujours sous représentée dans les sphères de prise des décisions vitales sur la marche de la nation.

Toutefois, il convient de préciser, contrairement à l'interprétation faite par certains politiciens, qu'il ne s'agit ni d'un privilège, ni d'un acte de charité où de compassion envers la femme. Il s'agit au contraire, d'une nécessité de développement et du progrès, que la femme soit active et prenne une part active à la vie politique nationale.

Au moment où le pays fait face à la fois à la guerre et à la mauvaise gouvernance, il est temps que la femme, personne enclin à la paix et à la gestion rationnelle des ressources limitées, et donc, à la bonne gouvernance, soit impliquée dans la gestion de la respublica dans les meilleures proportions. Et il faut le savoir, les pays où les femmes sont pleinement intégrées comme leaders se classent de manière consistante parmi les pays en tête de liste en terme de développement.

Concrètement comment cela va-t-il se passer ?

D'abord, concrètement ce que le Chef de l'Etat préconise c'est qu'il soit créer plus ou moins 150 sièges en plus des 500 actuels que compte l'ensemble de nos circonscriptions. Cette pratique est courante dans d'autres Etats du monde soucieux d'augmenter le quota de la femme au sein des institutions délibérantes. C'est le cas de l'Afrique du Sud, du Burkina Fasso, du Soudan et plus récemment et à côté de nous, le Rwanda dont l'Assemblée Nationale compte actuellement 50% de femmes.

Les 150 nouveaux sièges seront uniquement réservés aux candidates femmes. En d'autres termes, si cette décision est rendue effective, la prochaine Assemblée Nationale, pour ne citer que celle-ci, comprendra un minimum de 150 Députés femmes sans compter celles qui pourront gagner les sièges disputés avec la gente masculine.

Ensuite, à cet effet, ce que nous comptons faire, nous les femmes des différents horizons, c'est de veiller sur toute la ligne que la loi électorale soit rapidement révisée pour prendre en compte cette proposition. Nous allons nous y impliquer en commençant par la sensibilisation de toutes les femmes : maraichères, infirmières, ménagères, commerçantes, députés, Ministres, ... y compris nos filles étudiantes pour que cette décision qui conduit vers une parité parfaite soit coulée sous la forme juridique voulue.

A ce propos, dès cette semaine, nous, femmes juristes comptons organiser une conférence sur cette question. A l'issue de cette conférence nous allons appeler à une marche de soutien de toutes les femmes (majorité, opposition, société civile,..) afin d'annoncer les couleurs quant à notre détermination à voir se réaliser le vœu émis par Chef de l'Etat. C'est une question vitale pour la femme congolaise.

En tant qu'ancienne Magistrate, que pensez-vous de la décision du Chef de l'Etat de nommer un Conseiller Spécial qui sera chargé de suivre les questions relative à la corruption, aux détournements des deniers publics, de coulage des recettes publiques et d'enrichissement illicite ?

Pour ma part, je crains que la mission de ce Conseiller Spécial du Chef de l'Etat se chevauche avec celle de la magistrature. En dehors de mission de dire le droit reconnu aux magistrats de sièges, la mission des magistrats du parquet consiste à rechercher les infractions partout où elles se commettent et à traduire leurs auteurs présumés devant les cours et tribunaux. Or, toutes les questions dont s'occupera ce futur conseiller sont toutes des infractions de droit commun qui relèvent de la justice.

Ce qui aurait du être fait, à mon humble avis, c'est d'étudier avec minutie les vraies causes de la mauvaise administration de la justice dans notre pays et d'y apporter des solutions adéquates.

A ce sujet, je salue la promulgation de l'ordonnance portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle et espère que celle portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Etat ne tardera pas à suivre. Tous ce que nous souhaitons c'est que la nomination des acteurs de ces institutions se fasse sur la base des critères objectifs de compétence, de moralité et d'intégrité avérées. Ce qui mettra fin à la situation de juge et partie dans laquelle se trouvent les membres de l'actuelle Cour Suprême de Justice.